

Procedure file

Informations de base	
INI - Procédure d'initiative	2012/2044(INI)
Procédure terminée	
20 principaux sujets de préoccupation des entreprises et des citoyens européens concernant le fonctionnement du marché unique	
Sujet	
1.20 Droits du citoyen	
1.20.05 Accès du public à l'information et aux documents, relations avec l'administration	
2 Marché intérieur, marché unique	
2.80 Coopération et simplification administratives	
3.45.08 Environnement des entreprises, réduction des charges administratives	
8.50.01 Application du droit de l'Union européenne	
8.50.02 Simplification, consolidation, codification de la législation	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs		07/10/2011
		PPE BASTOS Regina	
		Rapporteur(e) fictif/fictive	
		S&D REPO Mitro	
		ALDE ROCHFORD Robert	
		Verts/ALE RÜHLE Heide	
		ECR MCCLARKIN Emma	
		EFD SALVINI Matteo	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	ECON Affaires économiques et monétaires		27/09/2011
		S&D SCICLUNA Edward	
	EMPL Emploi et affaires sociales		05/10/2011
		ALDE HIRSCH Nadja	
ITRE Industrie, recherche et énergie		26/10/2011	
	PPE GYÜRK András		
TRAN Transports et tourisme		24/01/2012	
	S&D SIMPSON Brian		
CULT Culture et éducation	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
JURI Affaires juridiques		01/03/2012	
	S&D REGNER Evelyn		
PETI Pétitions		27/02/2012	
	PPE BUSUTTIL Simon		

Commission européenne



DG de la Commission

Commissaire

[Stabilité financière, services financiers et union des marchés des capitaux](#)

BARNIER Michel

Événements clés

22/08/2011	Publication du document de base non-législatif	SEC(2011)1003	Résumé
15/03/2012	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
25/09/2012	Vote en commission		
11/10/2012	Dépôt du rapport de la commission	A7-0310/2012	Résumé
25/10/2012	Résultat du vote au parlement		
25/10/2012	Débat en plénière		
25/10/2012	Décision du Parlement	T7-0395/2012	Résumé
25/10/2012	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de procédure	2012/2044(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Étape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	IMCO/7/07622

Portail de documentation

Document de base non législatif		SEC(2011)1003	22/08/2011	EC	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE483.745	29/02/2012	EP	
Amendements déposés en commission		PE487.715	12/04/2012	EP	
Avis de la commission	ITRE	PE480.801	26/04/2012	EP	
Avis de la commission	EMPL	PE480.882	26/04/2012	EP	
Avis de la commission	PETI	PE483.750	03/05/2012	EP	
Avis de la commission	TRAN	PE480.854	10/05/2012	EP	
Avis de la commission	ECON	PE483.705	01/06/2012	EP	
Avis de la commission	JURI	PE486.197	01/06/2012	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A7-0310/2012	11/10/2012	EP	Résumé

Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0395/2012	25/10/2012	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2013)72/2	04/03/2013	EC	

20 principaux sujets de préoccupation des entreprises et des citoyens européens concernant le fonctionnement du marché unique

OBJECTIF : présentation d'un rapport de la Commission européenne sur les principaux sujets de préoccupation des entreprises et des citoyens européens concernant le fonctionnement du marché unique.

CONTENU : la Commission européenne, dans un document de travail, a dressé la liste des 20 problèmes auxquels se heurtent le plus souvent les citoyens et les entreprises lorsqu'ils voyagent, s'installent ou travaillent à l'étranger. Ce rapport, demandé dans [l'Acte pour le marché unique](#), traite des questions telles que les qualifications professionnelles, la sécurité sociale, les entraves fiscales, l'accès au financement et le commerce en ligne.

Les principaux résultats de la dernière enquête Eurobaromètre sur le marché unique font ressortir que de nombreux Européens n'ont pas conscience du marché unique et des avantages qu'il procure (35%). Les citoyens européens sont généralement satisfaits des possibilités offertes par le marché unique pour accroître le choix de produits (74%), pour créer davantage d'emplois (52%) et rendre la concurrence plus loyale (47%). Ils ont, en revanche, le sentiment que le marché unique ne profite qu'aux grandes entreprises (62%), qu'il détériore les conditions de travail (51%) et qu'il présente peu d'avantages pour les personnes pauvres et défavorisées (53%). 28% des personnes interrogées envisagent de travailler à l'étranger un jour.

La suppression de ces obstacles et l'amélioration du fonctionnement du marché unique permettraient de stimuler la croissance et d'accroître la confiance dans ce marché. C'est pourquoi la Commission concentre ses efforts sur l'élimination de ces obstacles. Elle a déjà engagé des travaux pour la plupart des problèmes recensés. Ainsi, avant la fin de cette année, la Commission présentera des propositions visant à moderniser le système de reconnaissance des qualifications professionnelles et à améliorer l'accès aux marchés publics. À la suite des propositions qu'elle a présentées en avril 2010, les coûts des brevets en Europe devraient diminuer de 80% au cours des prochaines années.

Le document propose une vue d'ensemble des obstacles réellement rencontrés dans le marché unique. Il se fonde sur une analyse des plaintes traitées par la Commission et ses services d'assistance (SOLVIT, «l'Europe vous conseille»), le réseau «Enterprise Europe Network», les centres européens des consommateurs, le centre de contact Europe Direct, EURES (le service européen de l'emploi) en combinaison avec les résultats des récentes enquêtes Eurobaromètre et des groupes de réflexion.

Les 20 principaux sujets de préoccupation ont été recensés sans établir d'ordre d'importance. Pour chacun d'entre eux, les services de la Commission ont déterminé une ou plusieurs causes profondes possibles sur la base de l'expérience pratique examinée.

D'une manière générale, le rapport confirme qu'il existe toujours une fracture entre les attentes et la réalité dans le marché unique et que cette fracture est due à ces trois problèmes étroitement liés:

- Un manque d'informations: les personnes ne disposent pas d'une connaissance ou d'une compréhension suffisante de leurs droits et ignorent où trouver des informations ou de l'aide.
- Une mise en œuvre insuffisante: dans de nombreux domaines, on constate l'existence de disparités entre le cadre juridique de l'UE et la manière dont il est mis en œuvre et appliqué dans la pratique.
- Un vide législatif: dans certains domaines, le cadre juridique de l'UE lui-même ne correspond pas aux attentes des citoyens et des entreprises.

Le rapport sur les 20 principaux sujets de préoccupation servira de base de discussion lors du forum sur le marché unique qui se tiendra du 2 au 4 octobre. Ce forum est organisé en collaboration avec la présidence polonaise du Conseil de l'UE et le Parlement européen et réunira des citoyens, des parties intéressées et des décideurs politiques à tous les niveaux d'administration afin d'examiner l'état du marché unique. Huit ateliers seront organisés pour débattre certains des problèmes recensés, tels que la reconnaissance des qualifications professionnelles, le détachement des travailleurs et les droits sociaux fondamentaux ainsi que l'amélioration du fonctionnement de la législation de l'UE en matière de marchés publics.

20 principaux sujets de préoccupation des entreprises et des citoyens européens concernant le fonctionnement du marché unique

La Commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs a adopté un rapport d'initiative de Regina BASTOS (PPE, PT) sur les 20 principales préoccupations des citoyens européens et des entreprises européennes concernant le fonctionnement du marché unique, en réponse au document de travail des services de la Commission faisant suite à la [résolution du Parlement, du 20 mai 2010, intitulée «Donner un marché unique aux consommateurs et aux citoyens»](#).

Le rapport note qu'il existe encore trop d'obstacles empêchant les Européens de tirer pleinement avantage de l'existence d'un marché unique et qu'il est urgent de remédier à ces difficultés. Les députés demandent à la Commission de présenter des actions concrètes et des propositions réalisables pour résoudre les questions recensées comme les 20 principaux sujets de préoccupation des citoyens. Dans le contexte de la grave crise financière, ils estiment que l'UE doit intensifier ses efforts afin d'éliminer les obstacles au bon fonctionnement du marché unique, en particulier dans les domaines susceptibles d'agir comme moteurs d'une croissance durable, tels que les activités commerciales et entrepreneuriales transfrontalières, la prestation de services, la mobilité, l'accès au financement et la culture financière.

Le rapport met l'accent sur les aspects suivants :

Enregistrement des véhicules : les députés rappellent que le Parlement reçoit de nombreuses plaintes de citoyens, très souvent confrontés

aux lourdes formalités liées notamment au ré-enregistrement de leurs véhicules dans un autre État membre ainsi qu'aux coûts supplémentaires y afférents. Ils demandent, en cas de transfert transfrontalier d'une voiture, i) une reconnaissance mutuelle des contrôles techniques entre les États membres, ce qui requiert des définitions communes et une norme de contrôle comparable; ii) la création d'une base de données européenne centralisant les données techniques de tous les véhicules afin de permettre une comparabilité au niveau de l'Union et de faciliter l'enregistrement transfrontalier; iii) que les États membres maintiennent les coûts d'enregistrement transfrontalier d'une voiture à un niveau le plus bas possible pour les citoyens, en empêchant les frais inutiles grâce à une approche européenne. La Commission est invitée à présenter une proposition législative sur le contrôle technique des véhicules à moteur en vue de réduire la charge administrative pour les citoyens et pour l'industrie.

Qualifications professionnelles : le rapport reconnaît qu'une plus grande mobilité de la main-d'œuvre qualifiée peut contribuer à la création d'une Europe plus concurrentielle. Pour ce faire, les députés jugent nécessaire d'adopter un cadre moderne pour la reconnaissance des qualifications professionnelles en utilisant le mécanisme d'alerte du système d'information sur le marché unique (IMI). Ils saluent l'introduction d'une carte professionnelle européenne visant à faciliter les démarches administratives et la mobilité transfrontalière volontaire au sein de l'UE.

Services bancaires : les députés rappellent que les citoyens européens doivent faire face à diverses difficultés et à des exigences complexes et discriminatoires imposées par les institutions bancaires en matière d'ouverture de compte : 30 millions de citoyens européens ne disposent toujours pas de compte bancaire et voient ainsi leur mobilité entravée. Le rapport souligne que tous les citoyens de l'Union qui ne possèdent pas déjà de compte bancaire dans l'État membre dans lequel ils en ont sollicité l'ouverture devraient avoir accès aux services bancaires de base. La Commission est invitée à présenter une proposition législative visant à garantir des procédures conviviales pour l'ouverture de comptes bancaires dans l'ensemble de l'Union.

Gouvernance : le rapport souligne la nécessité de renforcer la coopération et l'interaction entre le Parlement, le Conseil, la Commission et les États membres, afin que les citoyens se reconnaissent dans les principaux projets et dans les activités quotidiennes de l'UE et que l'action de l'UE, si elle est jugée nécessaire, soit ciblée et utile; à cet égard, le dialogue avec la société civile est essentiel pour rétablir la confiance dans le marché unique. La Commission est invitée à :

- développer le portail «L'Europe est à vous» en le transformant en véritable «guichet unique» numérique fournissant aux citoyens et aux entreprises des informations sur le marché unique ;
- mettre à disposition, par le biais de ses bureaux de représentation dans chaque État membre, un seul point de contact direct et en ligne, pour les citoyens et pour les consommateurs ;
- poursuivre, conjointement avec les États membres, le test PME, pour s'assurer qu'il est appliqué de manière cohérente dans tous les domaines politiques pertinents et qu'il est incorporé dans l'évaluation globale d'une proposition.

Information et communication: rappelant qu'il existe une lacune en matière d'information sur le marché unique, les députés demandent à la Commission de tirer parti de toutes les ressources technologiques disponibles pour entamer un dialogue avec les citoyens sur le marché unique, en lançant des campagnes d'information interactives, faisant connaître aux citoyens et aux entreprises les avantages du marché unique, des solutions pratiques et concrètes à leurs problèmes quotidiens, ainsi que leurs droits, en encourageant leur participation à la réalisation d'un marché concurrentiel, équitable et équilibré, en accordant une attention particulière au renforcement des guichets uniques.

La Commission est invitée, entre autres, : à mettre au point des stratégies de communication efficaces et des mécanismes d'information concernant l'exercice des droits et des avantages sociaux des citoyens à travers l'Union; à développer, conjointement avec les États membres, un véritable marché unique numérique compétitif, au service des consommateurs européens et des entreprises, en particulier des PME ; à prendre les mesures adaptées pour que tous les citoyens soient pleinement informés des droits que leur confère la carte européenne d'assurance maladie (CEAM).

Législation/Transposition : le rapport reconnaît que, malgré une réduction du nombre des procédures d'infraction ouvertes par la Commission européenne, quelque 2.100 procédures étaient encore en cours à la fin de l'année 2010. Il note également le nombre important de pétitions reçues par la commission des pétitions du Parlement au sujet des problèmes rencontrés par les citoyens au sein du marché intérieur, en particulier en ce qui concerne la transposition ou la mise en œuvre inadéquates du droit européen.

Les États membres sont invités à prioritairement veiller à la transposition correcte et en temps utile de la législation sur le marché intérieur et à mettre en œuvre un «test du marché unique» dans le cadre de leur production législative nationale. La Commission est pour sa part appelée à appliquer une tolérance zéro envers toute règle ou pratique discriminatoire mise en place par les États membres dans le domaine de l'emploi et contraire au droit de l'Union européenne, et à engager les procédures appropriées en cas de non-respect.

Le rapport adresse enfin une série de recommandations à la Commission :

- vérifier les «20 principales préoccupations des citoyens européens et des entreprises européennes concernant le fonctionnement du marché unique» d'ici deux ans et à les actualiser; élaborer un tableau pour chaque préoccupation soulevée dans le rapport, en précisant quels acteurs sont responsables de mettre en œuvre les solutions pour chaque cause profonde identifiée;
- axer sa campagne d'information, lors de l'Année européenne des citoyens en 2013, sur les domaines de préoccupations liés aux droits fondés sur la citoyenneté de l'Union ;
- lancer périodiquement, conjointement avec les États membres, les autorités régionales et locales et les représentants de la société civile, des campagnes européennes d'information dans les médias nationaux, régionaux et locaux, renforçant le dialogue avec les citoyens sur les avantages du marché unique ;
- garantir un lien effectif entre les instruments existants, tels que SOLVIT et le tableau d'affichage du marché intérieur, le système d'information sur le marché intérieur (IMI), le service d'orientation pour les citoyens, «L'Europe est à vous», en contrôlant que la transposition des directives européennes est correcte et faite en temps utile.

Le rapport souligne enfin la nécessité de renforcer le système EURES et de relier efficacement celui-ci aux systèmes nationaux de recherche d'emploi pour lutter contre le chômage en Europe.

20 principaux sujets de préoccupation des entreprises et des citoyens européens concernant le fonctionnement du marché unique

européennes concernant le fonctionnement du marché unique, en réponse au document de travail des services de la Commission faisant suite à la [résolution du Parlement, du 20 mai 2010, intitulée «Donner un marché unique aux consommateurs et aux citoyens»](#).

La résolution note qu'il existe encore trop d'obstacles empêchant les Européens de tirer pleinement avantage de l'existence d'un marché unique et qu'il est urgent de remédier à ces difficultés. La Commission est invitée à présenter des actions concrètes et des propositions réalisables pour résoudre les questions recensées comme les 20 principaux sujets de préoccupation des citoyens, en particulier dans les domaines susceptibles d'agir comme moteurs d'une croissance durable, tels que les activités commerciales et entrepreneuriales transfrontalières, la prestation de services, la mobilité, l'accès au financement et la culture financière.

La résolution met l'accent sur les aspects suivants :

Enregistrement des véhicules : les députés rappellent que le Parlement reçoit de nombreuses plaintes de citoyens, très souvent confrontés aux lourdes formalités liées notamment au ré-enregistrement de leurs véhicules dans un autre État membre ainsi qu'aux coûts supplémentaires y afférents. Ils demandent, en cas de transfert transfrontalier d'une voiture, i) une reconnaissance mutuelle des contrôles techniques entre les États membres, ce qui requiert des définitions communes et une norme de contrôle comparable; ii) la création d'une base de données européenne centralisant les données techniques de tous les véhicules afin de permettre une comparabilité au niveau de l'Union et de faciliter l'enregistrement transfrontalier; iii) que les États membres maintiennent les coûts d'enregistrement transfrontalier d'une voiture à un niveau le plus bas possible pour les citoyens, en empêchant les frais inutiles grâce à une approche européenne. La Commission est invitée à présenter une proposition législative sur le contrôle technique des véhicules à moteur en vue de réduire la charge administrative pour les citoyens et pour l'industrie.

Qualifications professionnelles : la résolution reconnaît qu'une plus grande mobilité de la main-d'œuvre qualifiée peut contribuer à la création d'une Europe plus concurrentielle. Pour ce faire, les députés jugent nécessaire d'adopter un cadre moderne pour la reconnaissance des qualifications professionnelles en utilisant le mécanisme d'alerte du système d'information sur le marché unique (IMI). Ils saluent l'introduction d'une carte professionnelle européenne visant à faciliter les démarches administratives et la mobilité transfrontalière volontaire au sein de l'UE.

Services bancaires : les députés rappellent que les citoyens européens doivent faire face à diverses difficultés et à des exigences complexes et discriminatoires imposées par les institutions bancaires en matière d'ouverture de compte : 30 millions de citoyens européens ne disposent toujours pas de compte bancaire et voient ainsi leur mobilité entravée. La résolution souligne que tous les citoyens de l'Union qui ne possèdent pas déjà de compte bancaire dans l'État membre dans lequel ils en ont sollicité l'ouverture devraient avoir accès aux services bancaires de base. La Commission est invitée à présenter une proposition législative visant à garantir des procédures conviviales pour l'ouverture de comptes bancaires dans l'ensemble de l'Union.

Gouvernance : la résolution souligne la nécessité de renforcer la coopération et l'interaction entre le Parlement, le Conseil, la Commission et les États membres, afin que les citoyens se reconnaissent dans les principaux projets et dans les activités quotidiennes de l'UE et que l'action de l'UE, si elle est jugée nécessaire, soit ciblée et utile; à cet égard, le dialogue avec la société civile est essentiel pour rétablir la confiance dans le marché unique. La Commission est invitée à :

- développer le portail «L'Europe est à vous» en le transformant en véritable «guichet unique» numérique fournissant aux citoyens et aux entreprises des informations sur le marché unique ;
- mettre à disposition, par le biais de ses bureaux de représentation dans chaque État membre, un seul point de contact direct et en ligne, pour les citoyens et pour les consommateurs ;
- poursuivre, conjointement avec les États membres, le test PME, pour s'assurer qu'il est appliqué de manière cohérente dans tous les domaines politiques pertinents et qu'il est incorporé dans l'évaluation globale d'une proposition.

Information et communication : rappelant qu'il existe une lacune en matière d'information sur le marché unique, les députés demandent à la Commission de tirer parti de toutes les ressources technologiques disponibles pour entamer un dialogue avec les citoyens sur le marché unique, en lançant des campagnes d'information interactives, faisant connaître aux citoyens et aux entreprises les avantages du marché unique, des solutions pratiques et concrètes à leurs problèmes quotidiens, ainsi que leurs droits, en encourageant leur participation à la réalisation d'un marché concurrentiel, équitable et équilibré, en accordant une attention particulière au renforcement des guichets uniques.

La Commission est invitée, entre autres, i) à mettre au point des stratégies de communication efficaces et des mécanismes d'information concernant l'exercice des droits et des avantages sociaux des citoyens à travers l'Union ; ii) à développer, conjointement avec les États membres, un véritable marché unique numérique compétitif, au service des consommateurs européens et des entreprises, en particulier des PME ; iii) à prendre les mesures adaptées pour que tous les citoyens soient pleinement informés des droits que leur confère la carte européenne d'assurance maladie (CEAM).

Législation/Transposition : le Parlement reconnaît que, malgré une réduction du nombre des procédures d'infraction ouvertes par la Commission européenne, quelque 2.100 procédures étaient encore en cours à la fin de l'année 2010. Il note également le nombre important de pétitions reçues par la commission des pétitions du Parlement au sujet des problèmes rencontrés par les citoyens au sein du marché intérieur, en particulier en ce qui concerne la transposition ou la mise en œuvre inadéquates du droit européen.

Les États membres sont invités à prioritairement veiller à la transposition correcte et en temps utile de la législation sur le marché intérieur et à mettre en œuvre un «test du marché unique» dans le cadre de leur production législative nationale. La Commission est pour sa part appelée à appliquer une tolérance zéro envers toute règle ou pratique discriminatoire mise en place par les États membres dans le domaine de l'emploi et contraire au droit de l'Union européenne, et à engager les procédures appropriées en cas de non-respect.

Le Parlement adresse enfin une série de recommandations à la Commission :

- vérifier les «20 principales préoccupations des citoyens européens et des entreprises européennes concernant le fonctionnement du marché unique» d'ici deux ans et à les actualiser; élaborer un tableau pour chaque préoccupation soulevée dans le rapport, en précisant quels acteurs sont responsables de mettre en œuvre les solutions pour chaque cause profonde identifiée;
- axer sa campagne d'information, lors de l'Année européenne des citoyens en 2013, sur les domaines de préoccupations liés aux droits fondés sur la citoyenneté de l'Union ;
- garantir un lien effectif entre les instruments existants, tels que SOLVIT et le tableau d'affichage du marché intérieur, le système d'information sur le marché intérieur (IMI), le service d'orientation pour les citoyens, «L'Europe est à vous», en contrôlant que la transposition des directives européennes est correcte et faite en temps utile ;
- renforcer le système EURES et relier efficacement celui-ci aux systèmes nationaux de recherche d'emploi pour lutter contre le chômage en Europe.

Les États membres sont invités prendre toutes les mesures nécessaires afin de simplifier les procédures administratives nationales complexes et de s'assurer que toutes les informations utiles sur les droits et obligations relatifs à leur emploi, comme les droits à la sécurité sociale, y compris la protection en cas de chômage, les soins de santé, et les règles de fiscalité, soient accessibles aux travailleurs, employeurs et autres parties concernées dans le cadre d'un emploi transfrontalier.